



# Pompes funèbres municipales

À votre service

Genève,  
ville sociale et solidaire

[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)



VILLE DE  
GENÈVE



## À VOS CÔTÉS

L'annonce d'un décès suscite une multitude d'émotions et de préoccupations. Dans cette épreuve, vous pouvez compter sur le soutien professionnel et dévoué du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire de la Ville de Genève.

Depuis 1866, les équipes accompagnent et guident les familles dans les démarches administratives à effectuer et dans l'organisation des obsèques. Cette prestation s'inscrit dans la mission de service public de la Ville, en faveur de ses habitantes et habitants, de la naissance à la mort.

Au nom des autorités, je tiens à vous assurer de notre compassion et de notre engagement à vos côtés, pour honorer la mémoire des êtres chers, avec respect et dignité.

**Christina Kitsos**, Vice-présidente du Conseil administratif

## QUE FAIRE EN CAS DE DÉCÈS ?

### ANNONCE D'UN DÉCÈS

Après la remise d'un certificat de décès par un médecin, les familles contactent le personnel funéraire. Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire se charge de la levée de corps sur le lieu de décès.

### **Villa Concorde**

Avenue de la Concorde 20 – 1203 Genève

Tél. + 41 22 418 60 00

Permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7

### **Horaires de rendez-vous pour l'organisation des obsèques :**

Lundi-vendredi : 8h30 - 18h

Samedi-dimanche et jours fériés : 9h - 17h

### ORGANISATION DES OBSÈQUES

Le conseiller ou la conseillère funéraire accueille les proches, sur rendez-vous, à la Villa Concorde, pour préparer les obsèques dans le respect des dernières volontés de la personne défunte et des souhaits de la famille. La confidentialité des échanges est garantie. Il est possible de planifier des cérémonies religieuses ou laïques dans les infrastructures du Service ou dans d'autres lieux. Des convois funéraires sont également assurés.

## PRISE EN CHARGE DU.DE LA DÉFUNTE

Le Service se charge du transport du corps du lieu de décès vers une des chambres mortuaires de ses infrastructures ou encore dans une crypte du canton de Genève où les proches peuvent se recueillir. Il dispense également les soins à la personne défunte, tels que la toilette mortuaire et l'habillage.

### Horaires des chambres mortuaires

#### Centre funéraire de Saint-Georges

Chemin de la Bâtie – 1213 Petit-Lancy

**Lundi-vendredi : 8h30-18h**

**Samedi-dimanche et jours fériés : 9h-17h**

---

---

#### Centre funéraire des Rois

Rue des Rois – 1204 Genève

#### Crypte du Cimetière de Châtelaine

Chemin François Furet – 1203 Genève

### Horaires pour le public

**Lundi-vendredi : 8h30-12h / 13h-17h30**

**Horaires pour les familles 24h/24 et 7j/7**

## INCINÉRATION

Le Service procède à l'incinération des défunt.e.s dans le crématoire du Centre funéraire de Saint-Georges. Les cendres peuvent être retirées par les proches, enterrées dans un cimetière, déposées dans un columbarium ou dispersées au Jardin du Souvenir.

## INHUMATION

L'inhumation peut avoir lieu dans un des cimetières de la Ville de Genève (Saint-Georges, Châtelaine, Petit-Saconnex ou Plainpalais) ou d'une autre commune. Les proches s'accordent sur le lieu d'ensevelissement, ainsi que sur le choix d'une tombe à la ligne ou d'une concession.

## GRATUITÉ DES OBSÈQUES

La Ville de Genève offre gratuitement les prestations liées à l'organisation des obsèques aux résident.e.s de la commune sous certaines conditions. Celles-ci sont stipulées dans le Règlement des cimetières municipaux disponible sur le site internet de la Ville : [www.geneve.ch](http://www.geneve.ch).



## Renseignements

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire  
Avenue de la Concorde 20 – 1203 Genève  
022 418 60 00  
[pompes-funebres@ville-ge.ch](mailto:pompes-funebres@ville-ge.ch)

